

## **MANAGER L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES SALARIES EN INTEGRANT LE DROIT DU TRAVAIL**

<b>Objectifs :</b> - Savoir établir un contrat de travail en respectant le cadre juridique - Apprendre à manager - Savoir gérer les ruptures du contrat de travail	<b>Public visé :</b> Dirigeants et salariés
<b>Pré requis :</b> Aucun pré requis nécessaires	<b>Profil animateur :</b> Formateur spécialisé intervenant pour le compte de la CCI Ariège
<b>Méthodes pédagogiques :</b> Apports théoriques et exercices pratiques	<b>Evaluation :</b> Ecritte et orale (Démarche qualité de la CCI)
<b>Organisation :</b> (nous consulter pour un stage au sein de votre entreprise – INTRA -)	
<b>Lieu :</b> IFCAP – Quartier Saint-Antoine – 09000 SAINT PAUL DE JARRAT	
<b>Durée :</b> 2 jours (14 heures)	
<b>Coût :</b> 560.00€	
<b>Effectif minimum :</b> 4 personnes	

### PROGRAMME (\*)

1. Acquérir les bons réflexes juridiques en matière de recrutement et d'embauche :
  - Connaître les formes de contrats possibles et les distinguer des contrats voisins :
    - CDI, CDD, contrats aidés
    - Sous-traitance ; Portage salarial
    - Stage (depuis la loi sur l'égalité des chances)
    - Travail temporaire
  
2. Rédiger le contrat à durée indéterminée en évitant les erreurs :
  - Respecter les clauses obligatoires
  - Rédiger avec soin les clauses de souplesse : mobilité géographique, objectifs, télétravail
  - Maîtriser les clauses sensibles telles : non-concurrence, dédit formation
  - Gérer la période d'essai avec vigilance
  
3. Rédiger et gérer les contrats à temps partiel depuis la Loi de Sécurisation de l'Emploi
  - Insérer les clauses obligatoires (horaires, répartition)
  - Modifier la répartition des horaires à temps partiel
  
4. Modifier le contrat de travail : souplesse et contraintes des avenants
  - Distinguer modifications du contrat ou des conditions d'exécution du contrat
  - Modifier le lieu de travail, la qualification, la rémunération
  - Mettre en œuvre une période de mobilité volontaire externe sécurisée
  - Respecter les procédures et rédiger les avenants
  - Tirer les conséquences du refus du salarié
  
5. Conclure et gérer le CDD et le contrat d'intérim en toute sécurité juridique
  - Utiliser les motifs et les durées en toute légalité
  - Tenir compte de la sur-cotisation chômage en cas de CDD court
  - Renouveler ou enchaîner les CDD/intérim
  - Gérer au quotidien des intérimaires ou CDD et la fin de contrat
  - Se prémunir des risques de requalification
  
6. Fixer et évaluer les objectifs dans le respect du contrat de travail

Quartier Saint-Antoine – 09000 Saint-Paul-de-Jarrat • Tél. : 05 61 02 03 40 • Fax : 05 61 02 03 30

7. Manager sans harceler ni discriminer

8. Exercer le pouvoir disciplinaire et sanctionner les comportements fautifs

9. Gérer les ruptures du contrat de travail

- Connaître les différents modes de départs possibles (démission/licenciement/rupture conventionnelle) et leurs conséquences
- Connaître les règles et procédures à respecter

10. Cas pratiques et Analyse

*(\*) Ce programme est donné à titre indicatif et peut être adapté en fonction des besoins des stagiaires participant à cette formation*

<p>IFCAP Service Emploi Formation Quartier Saint-Antoine 09000 SAINT-PAUL de JARRAT Tél : 05 61 02 03 43 Mél : <a href="mailto:emploi-formation@ariego.cci.fr">emploi-formation@ariego.cci.fr</a> Site : <a href="http://www.ifcap.cci.ariego.fr">www.ifcap.cci.ariego.fr</a></p>	<p><b>Contact :</b></p> <p><b>Madame Maryline HUAULT</b> Assistante Emploi-Formation</p>
<p>Siret : 180 900 011 00016 – N° Déclaration activité : 73 09 P0001 09 NAF : 9411 Z</p>	